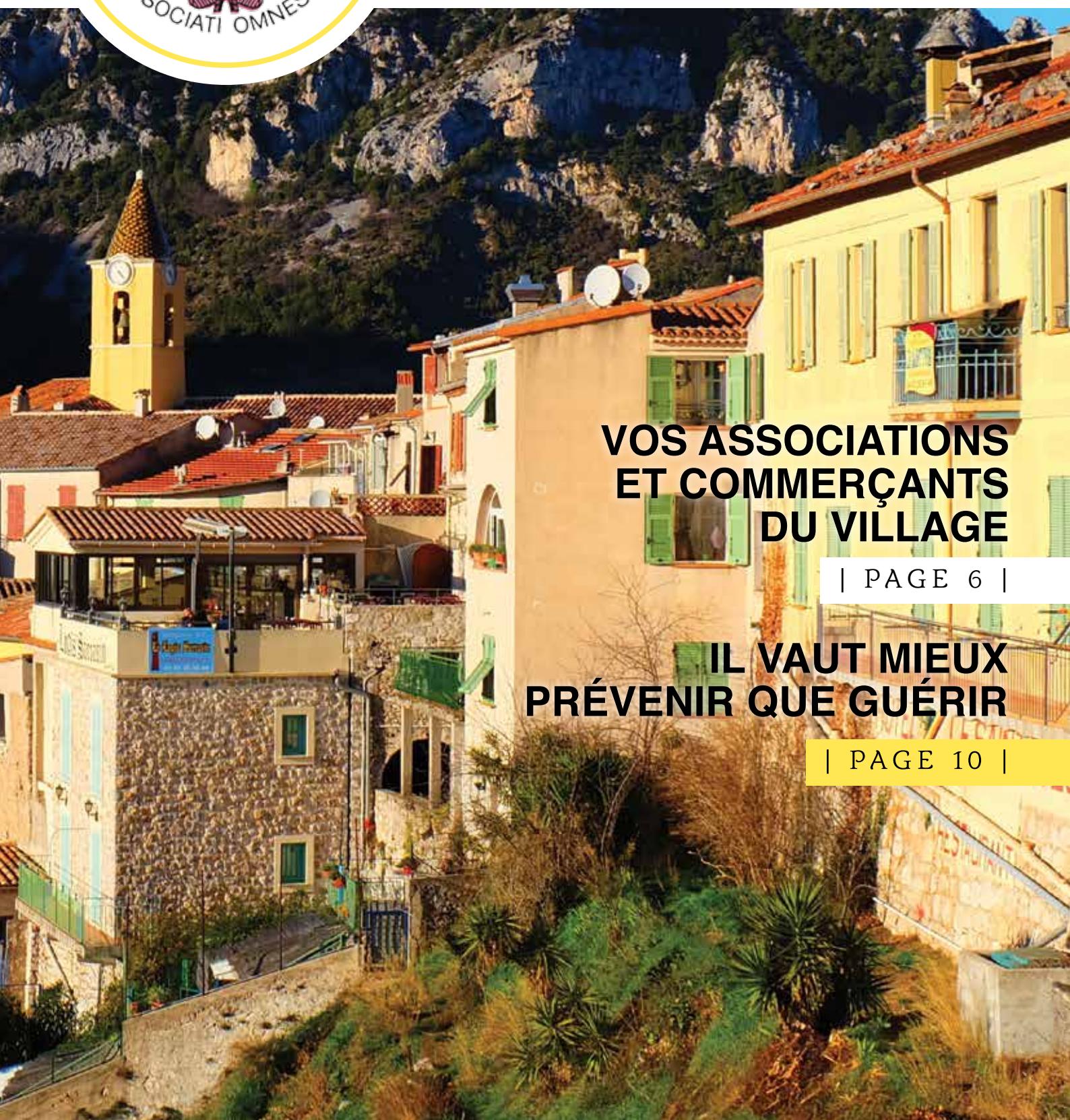




SAINTE-AGNÈS

Notre magazine municipal



**VOS ASSOCIATIONS
ET COMMERÇANTS
DU VILLAGE**

| PAGE 6 |

**IL VAUT MIEUX
PRÉVENIR QUE GUÉRIR**

| PAGE 10 |

SOMMAIRE



PAGE 2 Informations pratiques	PAGES 6 - 7 Associations
PAGE 3 Édito du Maire	PAGES 8 - 9 Commerçants
PAGE 4 Tour d'horizon des Élus	PAGE 10 Les indésirables de l'été
PAGE 5 Nouveaux électeurs et Grande Championne	PAGE 11 Petits rappels

INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Du lundi au vendredi matin de 08h30 à 12h30
- Le lundi et le mercredi de 14h à 18h
- Le mardi et le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous

Tél : 04 93 35 84 58 - Fax : 04 92 10 35 14

Email : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Site web : www.sainteagnes.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 20.

MÉDECIN ET INFIRMIÈRE

Docteur Paolo DE FEO (permanence assurée le samedi matin au village à partir de 10h).

Infirmière Caroline LOTS : 06 37 61 62 57

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (C.A.R.F) vous propose de composer un numéro indigo unique au tarif d'un appel local 0800 080 350.

Déchetterie Menton : 04 93 41 51 96

FORT MAGINOT

- Du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus le fort est ouvert tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30.
- Du 1^{er} octobre au 30 juin inclus le fort est ouvert uniquement le week-end de 14h à 17h30 (pendant la fête du citron le fort est ouvert tous les jours de 14h à 17h30).

Des visites de groupe peuvent être organisées sur réservation tout au long de l'année.

Adultes : 6 €

Enfants de 4 à 14 ans : 3 €

Groupes (minimum 20 personnes) : 4 €

Renseignements : 04 93 35 84 58 ou 06 88 75 70 89

DIVERS

Gendarmerie Nationale Menton : 04 93 35 72 35

Police Nationale Menton : 04 93 28 66 00

Pompiers Menton : 04 93 37 74 10

ERDF : 0810 333 106

GRDF : 0800 473 333

ORSEO (Veolia eau) : 0892 233 499 (n° payant)

Météo Alpes-Maritimes : 0899 710 206 (n° payant)



**“ AVEC VOUS FAISONS
BATTRE LE CŒUR
DE NOTRE VILLAGE. ”**

**Madame, Monsieur,
Chère Agnèsoise,
Cher Agnèsois,**

Chaque jour avec vos élus nous donnons le meilleur de nous-mêmes pour que **Sainte-Agnès soit une commune attractive, attachante mais aussi reconnue**. Pour cette dernière raison, au mois de septembre prochain, elle sera à nouveau soumise aux yeux experts de la commission nationale des “villes et villages fleuris” pour l’obtention d’une seconde fleur. Ce label a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l’embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics et de la création d’un environnement favorable à l’accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

Comme chaque été, nous allons à nouveau accueillir des milliers de touristes qui découvriront notre village, ses rues, ses chemins de randonnée, son patrimoine historique mais aussi sa population. C’est grâce à vous, qui les côtoyez au quotidien, qu’ils percevront notre cadre de vie, notre sens du beau et du bien et qu’ils reviendront.

Sainte-Agnès est une commune pleinement vivante lorsque ses habitants, grâce aux bénévoles et à ses associations, se retrouvent lors d’une fête populaire sur les places de ses quartiers, comme pour les fêtes de la lavande, du 14 juillet et du 15 août au village, la fête de la Saint-Jean aux Castagnins et la fête des Cabrolles place Valetta.

Continuons ainsi à donner le meilleur de nous-mêmes. Efforçons-nous sans cesse d’améliorer les relations humaines et notre cadre de vie collective pour faire battre le cœur de notre village.

Développons notre sens du bien, et ainsi, petit à petit, à force d’apprivoiser et de nourrir le positif, le négatif aura de moins en moins d’importance.

Je vous laisse, mes chers concitoyens, découvrir votre second magazine municipal.

Au fil des pages vous découvrirez comment vos élus, les commerçants et notre monde associatif s’engagent pour faire vivre notre village.

Petits ou grands travaux, actions invisibles ou au contraire d’envergures, nous avons besoin de toutes et de tous pour écrire l’avenir de notre commune.

Il est évident qu’il nous faut sans cesse, et plus que jamais, nous adapter à un monde en constante évolution et cela rapidement d’autant plus que les réformes de l’État nous restreignent et nous contraignent de plus en plus.

En attendant de vous rencontrer très prochainement, je vous souhaite d’ores et déjà une merveilleuse saison estivale.

*Avec toute mon
Amitié*
[Signature]

TOUR D'HORIZON DES ÉLUS

TRAVAUX-URBANISME-ENVIRONNEMENT-C.C.A.S



HERVÉ DELLERBA

Le mot d'Hervé DELLERBA, conseiller municipal membre de la commission communale travaux-urbanisme-environnement :

“Élu aux côtés d'Albert FILIPPI, je suis membre de la commission travaux-urbanisme et environnement. C'est une délégation qui me convient parfaitement car avec les élus qui siègent à cette commission, nous portons une attention toute particulière au développement et à l'environnement de notre commune, car nous souhaitons dans le strict respect des règles d'urbanisme, préserver son cadre de vie exceptionnel pour le bien-être de ses habitants.”



CHRISTOPHE ZAZZERA

Le mot de Christophe ZAZZERA, conseiller municipal membre de la commission communale travaux-urbanisme-environnement :

“Tout comme Hervé DELLERBA, je suis membre de la commission travaux-urbanisme et environnement. Actuellement je suis en charge de la conformité électrique du fort, de sa sécurité et d'un projet muséographique qui se situera à l'intérieur du fort et qui se nommera “Centre de mémoires”. C'est avec un réel plaisir que je travaille sur ce dossier aux côtés de notre maire Albert FILIPPI et je ne doute pas que cette réalisation apportera à notre commune “un plus” touristique conséquent.”



SUZANNE MOSSINO

Le mot de la conseillère municipale Suzanne MOSSINO :

“Conseillère municipale au service de Sainte-Agnès et ses habitants, je suis membre de diverses commissions communales aux côtés d'élus de la majorité, notamment en matière de budget-finances, éducation scolaire et gestion administrative. C'est toujours avec autant de rigueur que je participe aux diverses réunions et assemblées où je fais entendre ma voix de manière constructive pour le bien de notre commune et de notre collectivité.”



PATRICK BERGOGNE

Le mot du conseiller municipal Patrick BERGOGNE :

“Conseiller municipal actif je m'investis pour ma commune où je suis membre avec les élus de la majorité des commissions communales travaux-urbanisme-environnement, culture-tourisme et sociale (CCAS). Je représente la commune auprès du SICTIAM (Syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes-Maritimes) et je m'occupe également de l'informatique de l'école ainsi que celui de la mairie. Depuis le début de mon mandat je mets toute ma vigueur et mes connaissances au profit de notre collectivité, pour que Sainte-Agnès rayonne et que ses habitants bénéficient du mieux vivre qu'ils sont en droit d'attendre.”

NOUVEAUX ÉLECTEURS ET GRANDE CHAMPIONNE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ÉLECTEURS



Le 4 juin dernier en présence des élus de la commune de Sainte-Agnès, Albert FILIPPI a accueilli de nouveaux électeurs. Après leur avoir présenté individuellement les responsables communaux, fait un bref rappel civique, remis le livret citoyen et leur carte d'électeur, c'est autour du verre de l'amitié que plus ample connaissance a été faite. Ce sont **16 nouveaux électeurs** qui ont été recensés portant ainsi la commune à **981 électeurs** et **1 328 habitants**.



Albert FILIPPI remet sa première carte d'électeur au jeune Nicco FALSONE.



LISA RODRIGUEZ

Championne de France junior
2018 de gymnastique Aérobic

À la suite des championnats de France de gymnastique aérobic qui se sont déroulés en Mai dernier à Clermont-Ferrand, Lisa Rodriguez jeune Agnèsoise de 15 ans, licenciée au Club "La Garde" de Menton, a porté haut les couleurs de notre commune en obtenant le titre de **Championne de France dans sa catégorie**. Sa sœur Nina, s'est elle aussi brillamment défendue en obtenant une septième place. Toutes nos félicitations à ses parents et à cette jeune sportive qui a su cumuler cette année sa vie de collégienne en préparant son brevet scolaire et sa vie d'athlète.

ASSOCIATIONS

E VIVA SANT' AGNE

Tél. 06 79 87 27 45



Patrick PASTOR, Trésorier - Jean-Pierre MATTANA, Trésorier-adjoint - Gilles DUBOIS, Secrétaire - Marine PASTOR-CAVERIVIERE, Présidente

Présidente de l'association à l'âge de 18 ans, Marine, son équipe et ses bénévoles contribuent depuis 2012 à l'animation de la commune en perpétuant les fêtes traditionnelles de manière remarquable.

C'est ainsi que " **E Viva Sant' Agne** " répond présente pour le carnaval, la Saint-Jean, la fête de la lavande et les fêtes des 14 juillet et 15 août.

Notons que cette année une connotation toute particulière sera portée pour la fête de la lavande. En effet, cette dernière sera accès sur le bien-être avec la présentation de produits "bio", de stands d'aromathérapie, découverte des plantes, yoga et de nombreuses autres activités que vous aurez plaisir à découvrir. **Alors rendez-vous au cœur du village le 29 juillet, l'association vous y attend !**

LA CABANE DES MARMOTTES

LES AMIS DE SAINTE-AGNÈS

Agnès MAC FARLANE est présidente co-fondatrice de "La Cabane des Marmottes" depuis 1992.

Cette sympathique association de loisirs pour les enfants a pour but de réunir, de partager, de créer des liens entre les familles, dans un esprit convivial.

Tout au long de l'année elle organise les fêtes traditionnelles ainsi que divers ateliers. Chaque manifestation regroupe entre 50 et 100 participants. L'association qui a fêté cette année ses **25 ans d'existence** se situe au Nouvel Hameau des Cabrolles à côté du jardin d'enfants.

La Cabane des Marmottes est ouverte le mardi et/ou le vendredi, hors vacances scolaires.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur ses activités en la contactant : cabanedesmarmottes@free.fr



Annick MICHEL, Présidente

Secondée dans son association par Lucie NAZON en tant que Trésorière et Claude MICHEL, le Secrétaire, Annick MICHEL préside pour la seconde année "Les amis de Sainte-Agnès".

Cette association dont l'objectif est de vivre de bons moments partagés, organise des concours de boules dans les quartiers de la commune, la fête des parents d'élèves pour clôturer l'année scolaire et la fête des Cabrolles à la fin du mois d'août.

Elle est également le support du jumelage de Sainte-Agnès avec la ville tchèque de Benesov de Prague et à ce titre elle organise diverses rencontres tant culturelles que festives.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur l'association en vous rapprochant de sa Présidente ou de la mairie de Sainte-Agnès au **04 93 35 84 58**.



Agnès MAC FARLANE, Présidente - Cécile EKERN, Vice-Présidente
Élodie RODRIGUEZ, Trésorière - Clélia RUNGI, Membre actif. (Absentes sur la photo Clotilde COTTEREAU, Secrétaire et Audrey MAUFFAIT, Membre actif).

ASSOCIATIONS



Jean-Claude ROSIER, Président-Fondateur

LES PEINTRES DU SOLEIL

Suppléé dans son association par Francine DERRUDRE chargée du secrétariat et du Trésorier Michel MASSON, Jean-Claude ROSIER a fondé l'association "Les peintres du soleil" en 1986.

Le but de cette association est de promouvoir les artistes, qu'ils soient peintres, sculpteurs ou graveurs. Pour ce faire, de nombreuses expositions ont été réalisées dans "l'espace culture" du village mais aussi dans diverses autres communes du département.

Au-delà de cette activité, Jean-Claude ROSIER et les membres de son association veulent mettre en valeur le patrimoine culturel de la commune. Notamment le château de Sainte-Agnès dont l'entretien ne peut être réalisé que grâce à la générosité des visiteurs.

Un site à découvrir, notamment son jardin médiéval.

Tél. 06 73 58 10 84

LES RANDONNEURS DE SAINTE-AGNÈS



René VERNE, Président - Brigitte BLAIS, Secrétaire - Didier SOIRAT, Trésorier - Vincent CALDERONE, Membre

Créée par Louis IMBERT en 1986, " l'association des Randonneurs de Sainte-Agnès " est présidée par René VERNE depuis 1998. Monsieur Didier SOIRAT est quant à lui un des baliseurs officiels de la F.F.R.P (Fédération Française des Randonneurs Pédestres).

Deux fois par mois l'association organise des sorties journalières principalement sur le territoire maralpin. Le Parc du Mercantour reste un site privilégié et parfois des escapades se déroulent chez nos voisins varois. Tous les 1^{er} mai, l'association organise le "Critérium de Sainte-Agnès" qu'apprécient les marcheurs du département puisqu'il rassemble entre 200 et 300 participants.

Cette sympathique association Agnèsoise vous attend car elle est friande de nouveaux randonneurs. Alors n'hésitez pas à la contacter ! Tél. 04 93 57 45 67

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SAINTE-AGNÈS

" La société de chasse de Sainte-Agnès " comprend 80 adhérents.

Au-delà de leur activité principale, les membres de l'association ont à cœur de procéder au nettoyage des chemins, des sources, de remettre en état et ouvrir à nouveau les sentiers non répertoriés laissés à l'abandon.

Concernant la chasse, la société assure la préservation de la flore et la faune tout en procédant à la régulation des gros gibiers. Trois fois par semaine, de fin août à fin janvier, des battues sont organisées et en moyenne 4 battues administratives annuelles sont arrêtées par la Préfecture.

L'association précise qu'elle n'est pas réfractaire aux différents usagers de la nature (promeneurs pédestres, à cheval, etc....) bien au contraire ! Tél. 06 80 87 03 67



Guy TRILLO, Trésorier - Christian POGGI, Président - Julien RAVASIO, Membre actif. (Absents sur la photo : Marcel CALVI, Vice-Présent - Vincent CINNERI, Secrétaire - Daniel DELLERBA, Secrétaire-adjoint - Bruno CINNERI et René AMBROSI, Membres actifs).

COMMERÇANTS

LA CRÊPERIE “Ô GAÏNE”

Tél. 06 48 54 91 78



La crêperie “Ô Gaïne” est exploitée depuis l’année 1979 par monsieur Jean-Claude GAUDO. Aménagée dans une ancienne écurie l’endroit est chaleureux. Au-delà de son activité commerciale, Jean-Claude GAUDO a voulu faire de son commerce un endroit convivial qui au fil du temps est devenu un véritable lieu de rencontres et d’échanges où se côtoient commerçants, amis et promeneurs.

La crêperie propose exclusivement des crêpes sucrées et est ouverte l’après-midi.

L’ALIMENTATION GÉNÉRALE “LE VAL CELIANGE”

C'est la onzième année que la sympathique Valérie EON exploite **l'alimentation générale du village**. Quand on rentre dans son commerce on découvre une véritable “caverne d’Ali baba” car comme l’indique la carte de visite de Valérie son commerce fait également dépôt de pain, fruits et légumes, quincaillerie et plus encore.... En effet, il suffit de commander tel ou tel article pour que la commerçante mette tout en œuvre pour satisfaire sa clientèle. Valérie aime son village. Elle se plaît à dire que ce n'est pas un village dortoir et que la vie y est très agréable. N'hésitez pas à venir la rencontrer, son commerce est ouvert tous les jours sauf le lundi, de 9h15 à 13h et de 17h à 20h. Durant les mois de juillet et août le commerce est ouvert 7 jours sur 7. **Tél. 04 93 44 90 39**



L'HÔTEL - RESTAURANT - BAR “LE SAINT-YVES”



“Une lignée de restaurateurs depuis 1950”. C'est donc tout logiquement que Georges TIBERT poursuit depuis le 1^{er} mai 1975 l’exploitation de **l'hôtel - restaurant “Le Saint-Yves”**.

Cet établissement très accueillant dont l’entregent des exploitants est remarquable, met à disposition une quinzaine de chambres et peut accueillir 120 à 130 clients dans sa partie restauration qui bénéficie d'une terrasse avec vue panoramique. Il est ouvert toute l’année du 1^{er} janvier au 31 décembre et son jour de fermeture hebdomadaire est le vendredi.

Spécialisé dans une cuisine traditionnelle du pays, le Saint-Yves vous propose également du gibier et des desserts maison excellents. **Tél. 04 93 35 91 45**

COMMERÇANTS

LE P'TIT ATELIER

Tél. 06 48 19 02 51

Ludovic COULON gère "Le P'tit Atelier" à Sainte-Agnès depuis 2011. Cette jolie boutique vous propose une variété de vins exceptionnels de notre région. Passionnés d'art et de produits gastronomiques, Ludovic COULON avec son épouse Valérie ALLONGE, qui crée de superbes céramiques, exploitent également "La P'tite Cave" et "La P'tite Épicerie" à la Halle municipale de Menton.

Ce sympathique caviste souhaite que son "P'tit Atelier", au-delà de son activité principale soit un lieu convivial de partage. Aussi il n'hésite pas, sous diverses formules, à organiser des ateliers de dégustations tout au long de l'année. Alors n'hésitez pas à venir le rencontrer. Son commerce est ouvert du mardi au dimanche de 15h à 19h.



MAITRE-VERRIER

Arrivé à Sainte-Agnès en juin 1988 Frédéric PÉLISSIER a aussitôt ouvert son **atelier de vitraux**. C'est donc depuis 30 ans qu'il essaime ses pièces aussi bien dans la région qu'à l'international (Angleterre, Australie, États-Unis). Sa collaboration de 2001 à 2017 avec la plasticienne Chrystine Cacciaguerra lui a ouvert de nouveaux horizons avec, en point d'orgue, la réalisation des vitraux de Saint-Joseph à Saint-Laurent-du-Var. Aujourd'hui, on trouve à l'atelier des vitraux, luminaires, miroirs, objets décoratifs tous issus de dessins originaux et fabriqués entièrement à Sainte-Agnès.

www.vitraux-spatium.com et www.luminaires-design.com sont les deux sites où vous pouvez voir la production de l'atelier. Tél. 04 93 35 50 40



RESTAURANT "LE RIGHI"

Cet établissement de 50 couverts qui a vu le jour en 1905 est exploité depuis le 1^{er} avril 2009 par Julie et Franck DUJARDIN. Reconnu pour son accueil et son cadre exceptionnel, "Le Righi" mérite indéniablement que l'on s'y arrête pour la qualité de sa cuisine maison, traditionnelle et régionale, réalisée avec des produits frais de l'entrée jusqu'au dessert. Derrière ses fourneaux, le chef Franck DUJARDIN diversifie sa carte le dimanche, du mois d'octobre au mois de mai, en vous concoctant du cochon de lait et d'autres spécialités aveyronnaises dont il a ramené les recettes de sa région natale. Tél. 04 92 10 90 88



LES INDÉSIRABLES DE L'ÉTÉ

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES MOUSTIQUES ?



Pour se protéger des **moustiques**, la première des mesures à prendre, c'est d'être vigilant sur tout ce qui peut servir de « gîte larvaire ». On trouve des larves dans tous les collecteurs d'eaux où peuvent pondre les moustiques : marécages, creux d'arbres, vieux pneus... Les eaux doivent être calmes (ce qui exclut la mer, les lacs aux eaux trop agitées, les rivières aux eaux trop vives, ...), et les larves doivent pouvoir s'y nourrir (planctons...).

Mais il peut suffire aussi d'un sol humide, immergé plus de 3 semaines à la bonne saison, soit par une pluie abondante (10 mm/m²), soit par un phénomène accidentelle (inondation, travaux).

Plus ponctuel encore, en particulier en milieu urbain, mais tout aussi accueillant pour les « culicidae » (nom scientifique du moustique) :

- Les jardins privés où l'on arrose généreusement des pots sous lesquels des coupelles retiennent l'eau qui stagne, les canalisations d'eaux usées, les travaux, chantiers où se forment des collecteurs d'eaux, des gouttières mal-entretenues...

...Bref, la pluie se trouve être le meilleur générateur de ces « gîtes larvaires », véritables nids à moustiques qui permettent la prolifération de ces derniers par milliers.

En somme, on peut déjà empêcher la prolifération des moustiques en prenant les mesures simples suivantes :

- Évacuer l'eau qui s'accumule dans les gouttières,

- Vérifier que les conduits d'eau ne sont pas obstrués,
- Se débarrasser de tout objet qui pourrait retenir de l'eau dans l'environnement extérieur (pneus usagés, boîtes de conserve, vases, bidons, bâches, gouttières, poubelles à ciel ouvert, brouettes, ...),
- Changer l'eau des vases à fleurs au moins une fois par semaine,
- Défricher et nettoyer régulièrement les terrains inoccupés,
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de rétention d'eau dans les assiettes sous les pots de fleurs.
- Pour les récipients impossibles à vider (puits, collecteurs d'eau de pluie ouverts, ...), on peut les couvrir hermétiquement avec de la toile moustiquaire ou, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile : les larves ne peuvent plus respirer et meurent.

La vigilance consiste aussi à signaler des cas suspects ou dangereux :

- Retenues d'eau accidentelles,
- Travaux ou chantiers inondés,
- Ou bien foyers de piqûres de moustiques déjà avérés...

Vous pouvez signaler ces cas à vigilance-moustiques.com, ou bien à un pharmacien sentinelle, ou encore directement à des organismes en charge de la vigilance sur le terrain.

PETITS RAPPELS

FEUX DE JARDIN ET DÉBROUSSAILLEMENT

LES FEUX DE JARDIN :

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} juillet toutes formes de feux de jardin sont strictement interdites.

L'ABSENCE DE DÉBROUSSAILLEMENT :

Le maire ou le préfet peut imposer l'opération en mettant en demeure le responsable de le réaliser sous un délai imparti. Si cette injonction n'est pas respectée, les autorités peuvent faire réaliser elles-mêmes les travaux après un délai de 2 mois. Cette exécution d'office donne lieu à l'émission d'un titre de perception, et les sommes engagées seront recouvrées par le Trésor public auprès du propriétaire. En cas de non-respect de cette obligation, le propriétaire s'expose d'une part à une amende de 30 € par m². D'autre part, en cas de sinistre, l'assurance peut refuser de prendre en charge les dommages et la responsabilité pénale du propriétaire est engagée. Il risque alors 15 000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement.

Habiter à proximité d'une zone boisée impose un surcroît

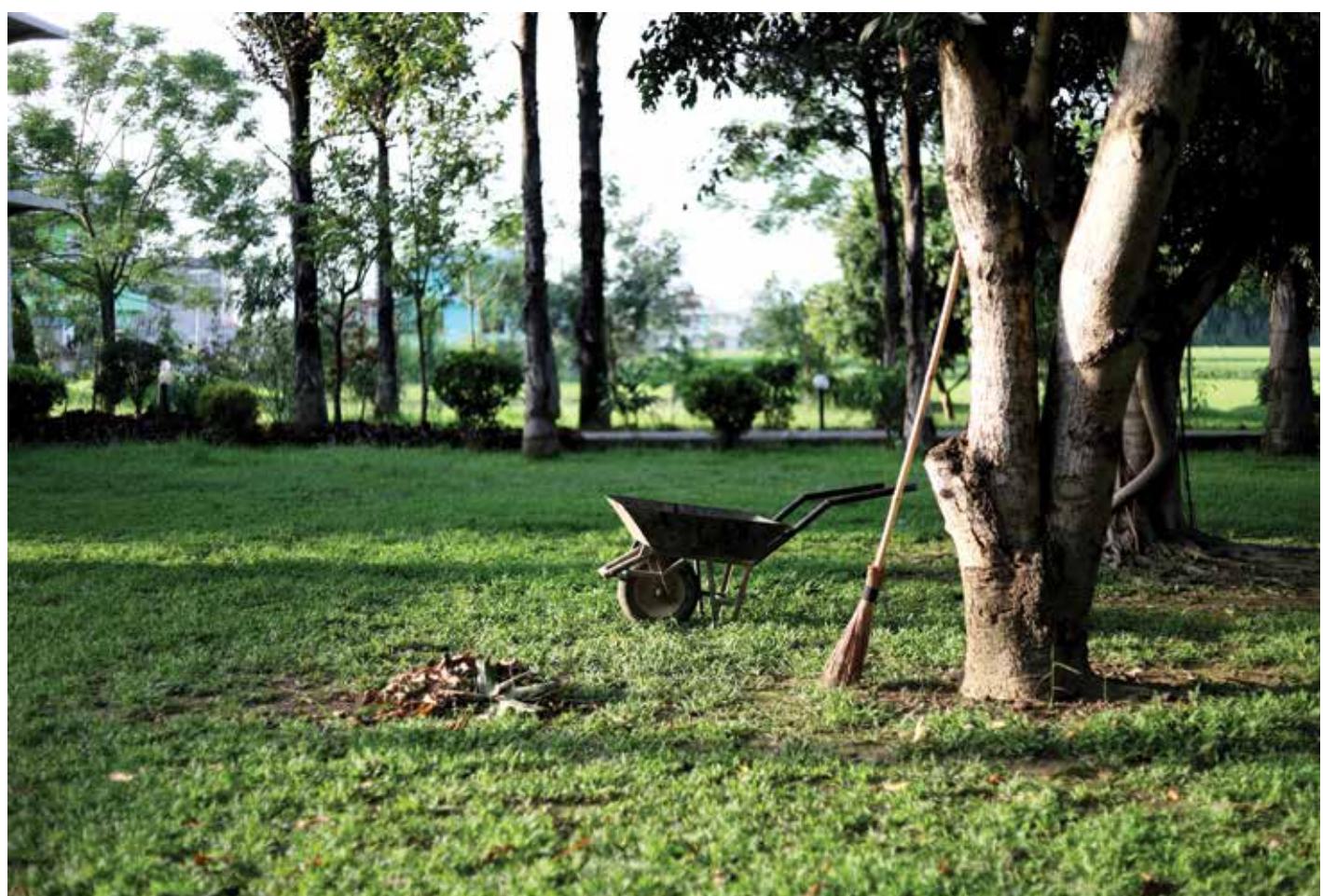
de précaution en ce qui concerne le débroussaillement des abords de son habitation.

Il n'est pas souhaitable ici de procéder à une coupe claire sur toute sa parcelle comme en ville.

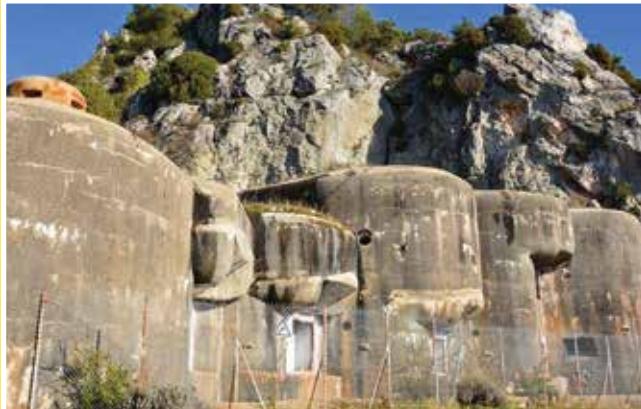
Si la surface se situe à l'extérieur des zones urbaines soumises à l'application des plans locaux d'urbanisme, la règle incontournable à respecter est celle stipulant le débroussaillage obligatoire de l'espace situé immédiatement au voisinage des parties habitées.

Cet espace s'étend jusqu'à 50 mètres autour des lieux d'habitation et de leurs annexes, parfois plus dans les zones très sensibles. Cet impératif s'applique même sur les parcelles contigües dont on n'est pas propriétaire.

Il est alors nécessaire d'informer le voisin des travaux à effectuer sur sa propriété, les frais revenant à l'individu devant établir le périmètre de sécurité autour de son habitation. Des espaces obligatoires à faucher se chevauchant peuvent impliquer des frais communs aux deux voisins.



LE FORT DE SAINTE-AGNÈS



Édifié entre 1932 et 1938, le **Fort de Sainte-Agnès** est l'un des 14 grands ouvrages constituant la Ligne Maginot dans les Alpes-Maritimes. Il se compose d'une vaste structure souterraine réalisée à plus de 55 m de profondeur sous roche, occupant une surface d'environ 2 000 m². Seuls les blocs de combat émergent du rocher et traduisent une « esthétique de disparition » dans la topographie.

Le Fort de Sainte-Agnès possède le bloc d'artillerie frontale le plus puissant des Alpes. Il avait pour mission de protéger Menton, la baie et le col des Banquettes. La puissance de ses armements a permis de stopper une incursion italienne en juin 1940, repoussant les troupes jusqu'à la frontière.

L'entretien du Fort a été assuré par l'armée jusqu'en 1990, date à laquelle la municipalité de Sainte-Agnès en a fait l'acquisition. Aujourd'hui, il s'agit du Fort le mieux conservé des Alpes et représente excellemment ce qu'était la ligne Maginot.

Le Fort est ouvert au public selon les modalités indiquées dans les informations pratiques du présent magazine (p.2).



Bruno RAY, Historien et Responsable patrimoine du Fort de Sainte-Agnès.

LE JARDIN MÉDIÉVAL

Créé et géré par l'association **“Les Peintres du Soleil”**, le **jardin médiéval du château de Sainte-Agnès** s'épanouit pleinement derrière ses remparts restaurés. On remonte le temps, dans les périodes troublées du Moyen-âge, lorsqu'il était dangereux de sortir hors de l'enceinte du château car les chevaliers étaient partis guerroyer.

C'est ainsi qu'on avait pris l'habitude de se réunir autour de ce petit jardin qui était avant tout un espace utile à la collectivité : c'était un moyen de se nourrir et aussi de se soigner grâce aux plantes médicinales. Le jardin faisait en quelque sorte office d'épicerie et de pharmacie.

L'éveil des sens qu'il suscite aujourd'hui, change le visiteur en flâneur et en rêveur. Les plantes, les fleurs et les fruits du jardin sollicitent la vue, le toucher, le goût et l'odorat... ainsi que l'ouïe avec le souffle du vent, l'eau vive qui sort de la fontaine et le chant des oiseaux.

